



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de l'accès du public aux Etangs bleus de Guizengeard

Angoulême, le 30 mars 2021

Ces derniers jours, le site des Etangs bleus de Guizengeard ont connu une très forte affluence de visiteurs, notamment de touristes de départements limitrophes, conduisant à un fort brassage de populations et à une intervention de la Gendarmerie nationale.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, de l'évolution à la hausse du taux d'incidence dans le département, de l'arrivée du printemps et des vacances scolaires, et eu égard aux difficultés de pouvoir s'assurer du strict respect des gestes barrières sur le site des Etangs bleus, la préfète de la Charente, Magali Debatte, a pris un arrêté interdisant l'accès du site au public.

Cette décision, prise en concertation avec les élus locaux, est applicable du vendredi 2 avril au dimanche 2 mai 2021 inclus. Dès ce week-end, les forces de l'ordre seront mobilisées pour veiller au respect des dispositions de l'arrêté.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr